

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 04/2017

Date : Jeudi 30 novembre 2017 à 18h30

Lieu : Salle du Conseil communal de Vevey - Rue du Conseil 8 - Vevey

Présidence : M. John Grandchamp (Veystaux)

Scrutateurs : MM. Francis Baud (Vevey) et Michel Culand (La Tour-de-Peilz)

Présent(e)s : 51 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 10 conseillères et conseillers

Absent(e) : 3 conseillères et conseillers

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
- 2.1 Prestation de serment de Madame Claudine Borloz (Montreux), en remplacement de Monsieur Daniel Meillaud, démissionnaire
- 2.2 Prestation de serment de Madame Evelyne Chevallaz Belotti (Blonay), en remplacement de Monsieur Pierre Piralli, démissionnaire
- 2.3 Prestation de serment de Monsieur Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz), en remplacement de Monsieur Philippe Neyroud, démissionnaire
- 2.4 Prestation de serment de Mme Marcia Ciana (Vevey), en remplacement de Monsieur Umberto Dragone, démissionnaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal No 03/2017 de la séance du 28 septembre 2017
5. Communications du Bureau
6. Correspondance
7. Dépôt de motions, postulats, interpellations et projets
8. Préavis du Comité de direction
9. Rapport du Comité de direction
- 9.1 Réponse à la motion de Monsieur Alain IMHOF intitulée « Modification de l'art. 85, al. 1 du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera du 21 avril 2016 » (No 01/2017)
10. Communication du Comité de direction
- 10.1 Réponse à l'interpellation de Messieurs Pierre-Alain Besson et Gilbert Jaunin intitulée « Complément de questions concernant nos sapeurs-pompiers volontaires au sein du SDIS Riviera de l'ASR » (No 06/2017)
11. Rapports des commissions
12. Développement des motions, postulats, interpellations et réponses du Comité de direction
13. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président John Grandchamp (Veytaux) ouvre la séance en saluant toutes les personnes présentes, M. le Commandant du SDIS Riviera et le public présents ce soir, ainsi que M. l'agent de la force publique.

1. APPEL

Ont fait excuser leur absence : André Grivel (Blonay) – Olivier Martin (La Tour-de-Peilz) – Charlotte Chevallier (Montreux) – Raphaël Corbaz (Montreux) – Carole Grangier (Montreux) – Alain Imhof (Montreux) – Alexandre Staeger (Montreux) – Gérald Gygli (St-Légier) – Cédric Bussy (Vevey) – Lionel Girardin (Vevey)

N'ont pas fait excuser leur absence : Alain Huys (Blonay) – Laurent Cossy (Chardonne) – Irina Gote (Montreux)

M. Yves Raboud (Corseaux), membre du Comité de direction, est excusé.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet, qui n'a émis aucune objection.

2. ASSERMENTATIONS

- 2.1 Prestation de serment de Madame Claudine Borloz (Montreux), en remplacement de Monsieur Daniel Meillaud, démissionnaire
- 2.2 Prestation de serment de Madame Evelyne Chevallaz Belotti (Blonay), en remplacement de Monsieur Pierre Piralli, démissionnaire
- 2.3 Prestation de serment de Monsieur Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz), en remplacement de Monsieur Philippe Neyroud, démissionnaire
- 2.4 Prestation de serment de Madame Marcia Ciana (Vevey), en remplacement de Monsieur Umberto Dragone, démissionnaire

M. Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz) ne pouvant être présent ce soir, son assermentation est reportée à la séance du 19 avril 2018.

L'assemblée se lève.

M. le Président donne lecture du serment prescrit par la loi, puis Mmes Claudine Borloz (Montreux), Evelyne Chevallaz Belotti (Blonay) et Marcia Ciana (Vevey) prêtent serment.

M. le Président les félicite et leur souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour n'appelant pas de commentaires, il est adopté à l'unanimité tel que présenté.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 03/2017 DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

M. Werner Riesen (Vevey) revient sur son intervention, en page 5, concernant le taux d'absentéisme au sein de l'ASR. Le Comité de direction devait lui donner une réponse plus précise ce soir. N'ayant pas reçu de nouvelles à ce sujet, cette réponse interviendra-t-elle à ce point ou au point 13 ?

M. Bernard Degex (Blonay) ne se rappelle pas qu'une réponse était promise pour cette séance, mais le Comité de direction répondra évidemment à cette question. La politique qui est train d'être mise sur pied concernant les ressources humaines permettra de mettre en relief ce taux d'absentéisme et certainement d'apporter plus de précisions à ce sujet.

M. Werner Riesen (Vevey) remarque que le procès-verbal fait bien mention d'une réponse pour la présente séance, mais il accepte malgré tout la proposition du Comité de direction. Plus une réponse est complète, mieux c'est.

La parole n'est plus demandée. Au vote, le procès-verbal no 03/2017 de la séance du 28 septembre 2017 est adopté à la quasi-unanimité (deux abstentions), avec remerciements à son auteur.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Suite à l'interpellation déposée par le groupe Vevey, huit conseillers n'ont toujours pas communiqué leur profession et le nom de leur employeur à la secrétaire. Merci de faire le nécessaire pour que la liste des membres puisse être enfin complétée.

6. CORRESPONDANCE

Néant.

7. DEPOT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

Néant.

8. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION

Néant.

9. RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION

9.1 Réponse à la motion de Monsieur Alain IMHOF intitulée « Modification de l'art. 85, al. 1 du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera du 21 avril 2016 » (No 01/2017)

M. le Président remarque en préambule que le Comité de direction a pris en compte la motion et s'est mis au travail. Sa première démarche a été de vérifier la légalité ou la validité d'une modification du règlement dans le sens de la motion. Cette démarche ayant reçu une réponse claire du SCL, le Comité de direction revient ce soir devant le Conseil pour l'informer de ce fait.

M. Tal Luder (Montreux) indique que le groupe Montreux est quelque peu surpris par la procédure suivie pour répondre à cette motion. L'art. 67 du règlement du Conseil intercommunal précise en effet qu'une fois prise en considération, le Comité de direction doit impérativement traiter la motion et y répondre dans l'année qui suit son dépôt par l'étude ou le projet de décision demandé dans le cadre de la motion. En cas de proposition inopportune, il est libre de proposer un contre-projet. Or, la réponse du Comité de direction ne contient aucune conclusion formelle ; elle se borne à constater l'inopportunité de la motion (« Le SCL recommande de ne pas procéder à la modification souhaitée »). Une éventuelle contrariété au droit supérieur n'est pas démontrée à satisfaction, puisque la motion ne tendait pas à la modification du régime juridique, mais uniquement de sa formulation dans le règlement. De plus, l'art. 40 RCI prévoit que toutes les propositions du Comité de direction au Conseil sont nécessairement renvoyées à l'examen d'une commission. Or, aucune commission n'a été saisie de la proposition du Comité de direction. Le groupe Montreux adhérant à l'opinion du Comité de direction, il ne semble pas opportun de faire preuve d'un formalisme inutile, raison pour laquelle il se ralliera à la proposition qui est faite, sans manquer toutefois de rappeler la nécessité de respecter les procédures décrites dans le règlement du Conseil ainsi que dans la loi sur les communes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport du Comité de direction sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et six abstentions), comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu la motion de Monsieur Alain Imhof intitulée « Modification de l'art. 85, al. 1 du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera du 21 avril 2016 »,

Vu le rapport du Comité de direction chargé d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre acte du rapport du Comité de direction en réponse à la motion de Monsieur Alain Imhof intitulée « Modification de l'art. 85, al. 1 du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera du 21 avril 2016 » et de considérer celle-ci comme réglée.

10. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

10.1 Réponse à l'interpellation de Messieurs Pierre-Alain Besson et Gilbert Jaunin intitulée « Complément de questions concernant nos sapeurs-pompiers volontaires au sein du SDIS Riviera de l'ASR » (No 06/2017)

M. Pierre-Alain Besson (St-Légier) remarque en préambule que cette interpellation avait été déposée au nom des communes d'amont, et non pas uniquement en son nom et celui de M. Gilbert Jaunin. Il remercie le Comité de direction pour les réponses apportées aux diverses questions posées. Les schémas fournis permettent de constater que 8% des démissions sont dues à un désaccord avec la structure et, si l'on y ajoute les raisons personnelles, on arrive à 22%, ce qui n'est pas négligeable. Il est regrettable que les données chiffrées antérieures à 2014 ne soient pas disponibles. Pour ce qui est de l'entretien de fin d'activité, il ne pense pas qu'il soit très compliqué de mettre en place un tel entretien pour les sapeurs-pompiers, bien que ceux-ci ne soient pas soumis à un contrat de travail. Dans la réponse, on parle de la Riviera qui a 80'000 habitants et 10 ha de superficie. Il s'agit sûrement d'une erreur de frappe, la surface étant un peu plus grande... A l'avant-dernier paragraphe, il est dit que le Comité de direction, conscient de ses responsabilités, s'engage à mener des réflexions avec les partenaires directement concernés afin de développer la politique des ressources humaines, d'améliorer le processus de recrutement et de valoriser les actions de terrain par une meilleure visibilité. Si cette interpellation a permis quelque peu d'en arriver à ces conclusions, il s'en dit satisfait.

M. Lionel Winkler (Montreux) appuie ces propos, mais les réponses ne sont pour lui largement pas assez convaincantes. En lisant cette réponse, il ne voit nulle part une quelconque envie d'analyser de manière approfondie et objective les raisons concrètes d'une diminution de l'effectif, accompagnée d'une diminution tout aussi concrète des recrutements. Au contraire, on ne demande l'avis que d'une seule personne - certes de confiance puisqu'il s'agit du commandant - professionnelle de surcroît, pour prendre une réelle température de l'état du système de milice dans notre région. Pire encore, on nous dit que des pistes de solutions pourraient être dégagées. Mais ces pistes, cela fait plus de dix ans que certains en parlent et c'est déjà trop tard. Il va falloir ramer beaucoup plus aujourd'hui pour mettre en œuvre ces solutions, et surtout, il fallait les mettre en place avant la réunification des SDIS. Aujourd'hui plus que jamais, il se dit convaincu que le système qui a été mis en place, que l'objectif politique qui a été mis en place pour gérer notre système de milice n'est pas le bon. Il craint pour notre milice sapeurs-pompiers qui, même s'il déteste ces mots, est un excellent rapport qualité/prix pour nos concitoyens contribuables. Il a peur, car dans chaque rapport de gestion du Comité de direction, une petite phrase laisse sous-entendre que pour assurer une prestation de qualité, il faudrait augmenter l'effectif professionnel. Et dans la réponse d'aujourd'hui, on nous fait un petit exposé sur l'augmentation des corps de sapeurs-pompiers professionnels. Quel message subliminal veut-on nous faire passer ? Il se permet donc de douter de la dynamique positive du changement qui est évoqué par le Comité de direction à la fin de sa réponse, car il reste persuadé que la pérennisation de notre système de milice est possible. Mais cela demande un engagement milicien, une âme de milicien, et peut-être un état d'esprit milicien.

Mme Sandra Marques (Vevey) est elle-même sapeur-pompier volontaire. Lorsqu'elle a débuté son activité, les groupes de jour n'étaient pas complets ; aujourd'hui, ils le sont. Elle ne voit donc pas où

est la difficulté de trouver des miliciens. Il y a certes un manque d'effectif pour la journée, mais ce n'est pas le cas pour la nuit.

M. Bernard Degex (Blonay) indique que, s'il est dit dans la communication que le Comité de direction n'a pris l'avis que du commandant des pompiers, ce n'est pas tout à fait exact, puisque les chiffres qui sont mentionnés sont des chiffres cantonaux, fournis par l'ECA. Le problème des démissions et de recrutement ne concerne pas uniquement la Riviera. Il n'est pas lié exclusivement à un site ou une caserne, il est général dans le canton. Un certain nombre de pistes politiques doivent être mises en place, qui dépassent évidemment largement les frontières de l'ASR. M. Frédéric Pilloud et lui-même ont eu l'occasion de rencontrer par deux fois la Conférence des syndicats. Dans ce cadre-là, il a été rappelé aux syndicats l'article 32 des statuts de l'association, qui précise que les communes doivent aussi participer à l'effort de recrutement. Chaque commune devrait idéalement pouvoir, dans son règlement du personnel ou au minimum lorsqu'elle recrute de nouveaux collaborateurs ou nouvelles collaboratrices, préciser qu'un avantage serait donné à quelqu'un qui est engagé ou qui s'engagerait au sein du SDIS Riviera. Un certain nombre de démarches sont en cours afin de sensibiliser les entreprises de la région au fait qu'en tout cas en journée, il serait indispensable de pouvoir bénéficier du support de certains de leurs collaborateurs. Des démarches ont aussi été menées de manière systématique auprès des jeunes pour tenter de les persuader de se présenter au recrutement. Peut-être que cela n'est pas assez mis en évidence dans la communication, mais le Comité de direction est particulièrement sensible au fait que le nombre de miliciens diminue drastiquement. Même si à certains moments de la journée et du week-end les effectifs sont suffisants, on se rend bien compte qu'il y a un réel problème, qui dépasse très largement notre région, voire notre canton. C'est l'engagement milicien au sens large qui doit pouvoir être valorisé. Des discussions ont lieu avec l'ECA pour tenter de trouver des pistes de valorisation tant auprès des entreprises que des individus qui seraient prêts à s'engager.

M. le Président tient à souligner, après discussion avec le commandant du SDIS, que si la journée de recrutement qui a eu lieu début novembre ne s'avère peut-être pas une grande cuvée, le recrutement en soi ne semble pas en diminution. Un bon travail est donc fait de ce côté-là.

M. Clément Tolusso (Vevey) profite du fait que le Président mentionne la journée de recrutement pour attirer l'attention sur le fait que le Canton a demandé aux groupes et partis de ne pas poser de panneaux ni d'affiches politiques à certains endroits, comme à proximité des carrefours ou dans les giratoires. Il serait bon que le SDIS respecte lui aussi cette volonté de ne pas entraver la vue des automobilistes en évitant de mettre des panneaux au milieu des giratoires, comme à la place de la Gare à Vevey, par exemple.

M. Bernard Degex (Blonay) indique que ce problème a été détecté et que cela ne se reproduira plus. Le but était de trouver les meilleurs endroits, mais l'ASR se doit effectivement de montrer l'exemple, y compris pour un affichage qui réponde à la loi sur la circulation routière.

M. Laurent Wehrli (Montreux) est président de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers, qui regroupe actuellement 93'000 sapeurs-pompiers professionnels et miliciens de toute la Suisse et du Liechtenstein après avoir, il y a encore une quinzaine d'années, compté 140'000 membres. Cette problématique est donc également une préoccupation au niveau suisse. La durée d'activité d'un sapeur-pompier en Suisse est aujourd'hui de 7 ans et 2 mois. C'est une vraie évolution de société. Pour s'être occupé d'autres structures où le fait d'être milicien est également important, comme les fanfares ou les sociétés sportives, il peut dire que le problème se retrouve partout. Les générations actuelles sont très volontaires et veulent s'engager – preuve en est qu'il n'y a quasi aucun problème de recrutement dans toute la Suisse – mais ponctuellement, pendant quelques années. Il faut donc recruter beaucoup plus et beaucoup plus souvent, puisque les personnes restent moins longtemps. Cela implique aussi de revoir complètement les modes de formation, pour la rendre plus intéressante. C'est notamment le cas dans le canton de Vaud qui a passé, pour beaucoup d'éléments, à la formation assistée par ordinateur. Les jeunes ne veulent plus forcément passer deux heures dans une salle de théorie, ils sont beaucoup plus aptes à utiliser les outils actuels et on concentre le moment où ils sont présents pour de la formation pratique. Il est vrai que tout cela représente un sacré défi. Sur les 93'000 sapeurs-pompiers suisses, il n'y a que 1'400 professionnels ; tous les autres sont miliciens. Les chiffres sont donc encore positifs.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

11. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Néant.

12. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET REPONSES DU COMITE DE DIRECTION

Néant.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Jacques Marmier (Corseaux) a été quelque peu surpris, au carrefour avenue de Gilamont / avenue de Corsier à Vevey, de voir que les sémaphores sont posés juste à côté des panneaux indicateurs des parkings, lesquels sont aussi rouges et verts. La proximité de ces deux indications rend la signalisation plutôt confuse. Est-il possible d'avancer ou de reculer le panneau qui indique les places de parc disponibles et de ne pas le laisser à côté des feux de signalisation ?

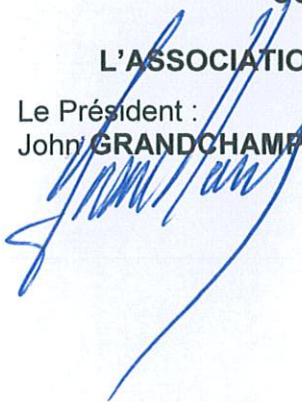
M. Bernard Degex (Blonay) ne peut évidemment répondre de suite à cette question. Si ce panneau a été posé à cet endroit, c'est peut-être pour des questions de connexion. Des renseignements seront pris pour voir ce qu'il est éventuellement possible de faire. Une réflexion devra probablement être menée aussi sur l'ensemble du territoire, d'autres endroits étant certainement dans le même cas. Une réponse sera donnée ultérieurement.

M. le Président remercie chacun et chacune pour ces deux premières séances de 2017, qui ont été studieuses et des plus intéressantes. Nous avons également pu accueillir M Frédéric Pilloud, nouveau directeur de l'ASR, qu'il profite de saluer et qu'il remercie pour l'excellence de leurs échanges, de son écoute et pour ses propos. C'est un allié très sûr. Il remercie également pour son travail et sa complicité la secrétaire, Mme Carole Dind. L'esprit de Noël est déjà bien présent, comme à la place Scanavin ou au marché de Noël de Montreux, qui se tient maintenant au bord du lac, ce qu'il trouve absolument génial. A toutes et tous, il adresse ses meilleurs vœux de fin d'année et se réjouit de retrouver chacune et chacun à la rentrée 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président John Grandchamp (Veytaux) lève la séance à 19h05.

**CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA**

Le Président :
John **GRANDCHAMP**



La Secrétaire :
Carole **DIND**

